

Date	Lieu	J11 née en 2015	J12 née en 2014	Transport	Repas
D 23 Novembre 2025	Cognac (coté St Jacques)	Etape 1 du Chpt Nat Jeune yolette ou 8x+		/	Apporter son repas du midi
S 6 Décembre 2025	Cognac (au club)	Etape 2 du Chpt Nat Jeune ergo2000m en relai de 4 rameurs en Equipe H, F ou mixte		/	Apporter son repas du midi
S 20 Décembre 2025	Cognac (au club)	Séance de Noël (le matin uniquement)		/	/
Date à Venir	Cognac	Assemblée Générale			
Vacances fin d'année	A la Maison	Un Programme à faire à la maison sera donné à votre enfant pour les 15 jours		/	/
Entre Janvier et Juin	Cognac (au club)	Passage du Brevet Niveau 1. Niveau 2 selon les compétences du rameur	Passage du Brevet Niveau 1 et 2 voir niveau 3 selon les compétences du rameur		
D 25 Janvier 2026	Angoulême Etape Chpt Nat Jeune	Etape 3 du Chpt Nat Jeune Epreuve au sol en J12	Etape 3 du Chpt Nat Jeune Epreuve au sol en J12	organisation club avec l'aide de Parents	Apporter son repas du midi
Entre Janvier et Mars Dates à venir	Cognac (au club)	Indoor en relai 24h et ou 100km participer sur un créneau de 2h Penser à s'inscrire sur la feuille qui sera affiché au club			
S 25 ou D 26* Avril 2026	Libourne Régates	2x ou 4x+ ou 8x+ J12 *Le jour pourra être confirmé selon l'avant programme de la régates que l'on reçoit environ 3 semaines avant		organisation club avec l'aide de Parents	Apporter son repas du midi
S 23 ou D 24 Mai 2026 *	Bordeaux Etape Chpt Nat Jeune	/////	Etape 5 du Chpt Nat Jeune 1x J12 H ou F  Pour pouvoir participer, il faut avoir obtenu le Brevet de niveau 3	organisation club avec l'aide de Parents	Apporter son repas du midi
Clôture de la Saison fin Juin					

Le club propose aux parents qui aident au transport des jeunes :

Soit c'est un don, donc possibilité d'une attestation de don avec valorisation des kms suivant le barème fiscal en vigueur : 0.324 € du km (le mieux c'est un cumul des kms à l'année pour faire un seul CERFA par famille et par an)

Soit un remboursement sur la base des frais réellement engagés avec **présentation des justificatifs** (péages, nombre de kilomètres parcourus...) à l'aide de la note de frais.

Pour les déplacement sur plusieurs jours, le montant de la participation du rameur aux frais de l'hébergement et repas est de **50% du montant réel. Soit 50% club+50%rameur**